

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'École secondaire Chanoine-Beaudet tenue le lundi 28 septembre 2020, sur la plateforme Teams, à 19h30, sous la direction de Mme Annie Chénard.

Sont présents :

Parents : Caroline Boutin, Chantal Landry, Marjolaine Pelletier, Maryse Pelletier, Chantal Ridorossi, Julie Filion et Annick Mercier;

Communauté :

Direction : Annie Chénard et Véronique Renaud;

Enseignants : Mathieu Mercier, François Dupont, François Boucher, Martine Lavoie;

Personnel de soutien : Geneviève Plourde;

Personnel professionnel : Josée Chouinard;

Sont absents :

1. Mot de bienvenue, présences et vérification du quorum;

Mme Annie Chénard, directrice de l'école, ouvre la séance virtuelle sur Teams vers 19h30 après avoir constaté que la totalité des membres sont présents en ligne (après quelques difficultés à rejoindre le groupe virtuel) et qu'il y a quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Résolution n° CÉ 2020-2021/278

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement remis aux membres;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Chantal Landry, il est résolu :
D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 juin 2020;

Résolution n° CÉ 2020-2021/279

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2020 avant la tenue de la présente réunion;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, Mme Marjolaine Pelletier, il est résolu :
DE SE DISPENSER de procéder à la lecture du procès-verbal;
D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2020.

4. Suivi au procès-verbal;

Aucun suivi

5. Correspondance :

5.1 CCSÉHDAA – PV du 8 juin 2020, Rapport annuel 19-20, ODJ du 16 septembre 2020;
Documents distribués avec la convocation de la présente séance. Nous sommes donc dispensés d'en faire la lecture.

6

Les travaux du conseil :

6.1 Fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement;

L'ancien document avait été envoyé avec la convocation de la présente réunion, mais le nouveau nous a été transmis dans le courant de la journée du 28 septembre et aussitôt envoyé aux membres. Mme Annie Chénard nous a donc fait la présentation du document : **Fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement établis par la Loi sur l'instruction publique – Tableau résumé**. Il présente clairement ce que le CÉ, la direction d'école, les membres du personnel de l'établissement et le Centre de services scolaire ont comme fonctions et pouvoirs. Avec le nouveau projet de loi, la fonction du CÉ est plus exigeante que par les années passées et l'élection d'un(e) vice-président(e) devient obligatoire.

6.2 Élection des officiers :

Résolution n° CÉ 2020-2021/280

Mme Annie s'adresse aux parents et ouvre la mise en candidature pour les postes à combler. Voici donc les résultats :

- Caroline Boutin –Présidente du CÉ
- Chantal Landry – Vice-présidente du CÉ et représentante au comité de parents
- Marjolaine Pelletier – Vice-présidente du CÉ (substitut)
- Marjolaine Pelletier – Trésorière
- Maryse Pelletier – Représentante substitut au comité de parents

Le tout proposé par Marjolaine Pelletier et secondé par Geneviève Plourde

Le secrétariat sera fait par Mme Julie Gagné.

Mme Annie remercie chacune pour son implication au sein du Conseil d'établissement.

6.3 Dénonciation d'intérêts :

Le formulaire à compléter et retourner par chacun des membres du CÉ a été envoyé avec la documentation de la présente séance. On demande la collaboration de toutes et tous pour que le tout se fasse rondement.

6.4 Calendrier des rencontres (projet) :

Résolution n° CÉ 2020-2021/281

Le calendrier (projet) est soumis aux membres et la date de la réunion de novembre est changée pour le 23. Le calendrier 20-21 sera donc le suivant :

28 septembre 2020
23 novembre 2020
15 février 2021
19 avril 2021
7 juin 2021

Ces dates peuvent changer selon les besoins de l'école. Marjolaine Pelletier propose l'adoption du calendrier 20-21 et Geneviève Plourde seconde.

6.5 Adoption des règles de régie interne 2020-2021:

Résolution n° CÉ 2020-2021/282

Mme Annie Chénard nous parle des règles de régie interne et mentionne que certains points devraient être modifiés suite au projet de Loi 40.

Au point **7 - Réunions régulières**, on ajoutera l'option de séance virtuelle sur Teams étant donné la situation actuelle avec la Covid.

Aussi toute mention de commissaire sera retirée du texte et celle de commission

scolaire sera changée pour Centre de services scolaire.

Le tout est proposé est Chantal Landry et secondé par Marjolaine Pelletier.

7. Rapports de reddition de comptes :

7.1 Rapport de la présidence:

Il n'y a pas de rapport de la présidence pour cette première séance

7.2 Rapport de la direction d'école :

7.2.1 Points pour approbation :

7.2.1.1. Dérangements pédagogiques :

Les photos de finissants du secondaire 5 seront prises sur 2 jours soit le 20 octobre et une autre date à préciser. Le contexte de la Covid impose que les toges soient mises en quarantaine entre chaque utilisation. Une date pour le PAI est aussi à déterminer.

Cette année, les rencontres secondaire-Cégep seront faites virtuellement. La date prévue pour le Cégep de La Pocatière est le 26 octobre tandis que pour le Cégep de Rivière-du-Loup, le 30 octobre. Le tout sera présenté sous forme d'ateliers, question de faire connaître les 2 établissements aux élèves de notre école.

7.2.1.2. Immersion;

La formule des années passées sera revue et nous évaluerons la possibilité de maintenir les 5 semaines d'immersion.

7.2.1.3. Concentrations;

Nous avons l'autorisation du ministère de démarrer le parascolaire dans 2 semaines si la situation demeure stable.

Les élèves ont droit de faire partie de 3 bulles maximum; le groupe-classe, une équipe sportive et un groupe de récupération par exemple.

Le parascolaire demande beaucoup de logistique donc beaucoup d'énergie. Avec la situation actuelle, il est clair que les étudiants commencent à trouver le temps long étant privés de toutes ces activités habituellement offertes à l'école. Nous mettrons tout en œuvre pour les impliquer dans la vie de l'école.

Les périodes de récupération pourront aussi reprendre sous peu.

7.2.1.4. Moyens de financement

Nous sommes à chercher des moyens d'amasser des fonds pour l'année en cours.

7.2.1.5 Sorties sur heures de cours (rayon 1 km);

Demande permission de sortir avec certains groupes en dehors des terrains de l'école (ex éducation physique)

Geneviève Plourde propose l'adoption des points pour approbation et Marjolaine Pelletier seconde.

7.2.2. Points pour information :

7.2.2.1. Budgets;

Nous sommes dans l'attente des budgets à ce moment-ci.

7.2.2.2. 1^{ère} communication (15 octobre) et remise des bulletins;

La première communication sera disponible sur Mozaik le 15 octobre et les bulletins de la première étape, le 18 novembre. Comme les rencontres avec les parents ne pourront avoir lieu à l'école, les communications pourront se faire par téléphone ou par Teams le 20 novembre (journée pédagogique au calendrier scolaire). Les directives pour prendre rendez-vous seront transmises en temps et lieux. Pour ce qui est du 2^e bulletin en février, nous ajusterons au besoin la façon de faire.

7.3 Rapport de la trésorière :

7.3.1. Procédures de fonctionnement;

Marjolaine Pelletier explique les dépenses admissibles pour les parents membre du CÉ telles que : les frais de déplacement, de gardiennage et autres. Elle souligne aussi le fait qu'en faisant les réunions en ligne sur Teams, cela réduit les frais à néant.

7.3.2 Formulaire de demande de remboursement;

Mme Julie Gagné, secrétaire au sein du CÉ n'a pas joint le formulaire de demande de remboursement comprenant bien qu'il ne serait possiblement pas utile pour l'année en cours, mais s'engage à en fournir le cas échéant.

8. Affaires nouvelles :

8.1 Information des représentants du personnel enseignant;

François Dupont, enseignant, nous parle du défi quotidien pour les enseignants de combiner leurs périodes en classe et tout ce qui entoure les précautions à prendre dans le contexte actuel de la Covid. Ils mentionnent que certains sont déjà essouffés et qu'on cherche à trouver un air d'aller pour les prochaines semaines. En début d'année, la plus grande crainte de tous était bien sûr la réaction des enfants vis-à-vis cette nouvelle réalité. À leur grande surprise, la collaboration des étudiants se fait très bien et chacun semble bien s'adapter à la nouvelle réalité de bulle-classe. Ils sont plutôt positifs et cela a contribué à faciliter le début de l'année.

Martine Lavoie prend la parole et seconde le message précédemment transmis par M. Dupont.

François Boucher, enseignant en éducation physique, nous rappelle la situation des vestiaires temporaires due aux travaux en cours et aussi la réalité d'aller chercher les élèves dans leur classe à la première période et à la troisième. La désinfection de l'équipement sportif est également au cœur de sa réalité quotidienne en ces temps de Covid.

8.2 Information du représentant du personnel professionnel;

Mme Josée Chouinard, conseillère en orientation, nous mentionne que nous avons une nouvelle psychoéducatrice, Mme Arielle Thibodeau.

Également qu'un protocole de retrait a été mis en place pour toutes les personnes qui présenterait des signes reliés au Covid. Un local près de la réception a été identifié comme zone tiède et il sert à isoler les personnes qui ne se sentent pas bien. Si c'est un élève qui est concerné, un appel est fait aux parents ou tuteurs afin qu'on vienne le chercher. Au besoin, un test pour le Covid sera fait et la Santé Publique prendra le relais.

Une tournée des classes a été faite en début d'année et certaines activités ont eu lieu. Josée Chouinard a fait une tournée des classes en secondaire 1. Les sujets abordés étaient la gestion du stress ainsi que l'intégration au niveau du secondaire. Ces rencontres ont pour but de rassurer les jeunes et de leur offrir des outils.

8.3 Information des représentants du personnel de soutien;

Mme Geneviève Plourde, secrétaire, nous rappelle que ce début d'année scolaire a demandé beaucoup d'ajustement de la part de tous. Le personnel d'entretien a vu ses tâches chamboulées avec la portion de désinfection qui s'ajoute quotidiennement.

8.4 Rapport aux membres parents de la représentante au comité de parents;

La première réunion est prévue le lendemain de notre CÉ. Le rapport sera pour la prochaine rencontre.

8.5 Information du comité social;

Le comité social est en suspend étant donné la situation actuelle

9. Période de questions du public et varia;

Un parent demande à Mme Chénard de confirmer qu'il n'y a eu qu'un seul cas dans l'école, ce qu'elle fait. Elle rappelle que la Santé Publique nous oblige à informer les parents de la situation en temps réel et que les règles d'hygiène et de désinfection sont très strictes. La classe de l'élève infecté à la Covid a été retiré dès la confirmation du cas et le 14 jours d'exclusion de l'école a été appliqué.

Le parent demande aussi ce qui arrive côté enseignement si un élève est retiré de l'école. Mme Chénard rappelle qu'il a été demandé aux enseignants de déposer sur la plateforme Teams, les travaux et la matière vus en classe pendant la journée. L'outil Teams demeure la référence pour conserver le lien avec l'école si l'élève doit s'absenter pour une raison ou une autre.

Mme Annick Mercier demande si le voyage humanitaire au Guatemala aura lieu en 2021 et la réponse reçue est non. La question sur le retour des sommes d'argent amassées est également posée. Mme Chénard s'engage à valider le tout et voir quand le remboursement pourra être fait.

Mme Chantal s'interroge sur le retour du volet volleyball. On lui confirme que les discussions vont bon train et qu'on devrait avoir de bonnes nouvelles bientôt.

9. Sujets à discuter à la prochaine rencontre;

Le premier bulletin aura été distribué et certains commentaires pourront alors être partagés lors du prochain CÉ. On s'entend aussi pour dire que les prochaines semaines seront pleines de rebondissements à l'image du début d'année scolaire.

10. Levée de la séance

Résolution n° CÉ 2020-2021/283

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Josée Chouinard il est résolu :

D'APPROUVER la levée de l'assemblée à 21 h 00.

Le secrétariat a été fait par Julie Gagné.